



**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLÉES DU
CROULT ET DU PETIT ROSNE**

BUREAU SYNDICAL DU LUNDI 04 MAI 2026 À 09H30

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Présent(e.s) :

Benoit JIMENEZ - Président ; Marie-Claude CALAS - Vice-Présidente ; Maurice MAQUIN - Vice-Président ; Christiane AKNOUCHE - Vice-Présidente ; Jean-Pierre LECHAPTOIS - Vice-Président ; Jean-Robert POLLET - Vice-Président, Cathy CAUCHIE - Vice-Présidente ; Tony FIDAN - Vice-Président ; - Vice-Président Claude TIBI - Vice-Président ; Jean-Charles BOCQUET - Vice-Président ; Nicole BERGERAT - Vice-Présidente

Absent(e.s) excusé(e.s) :

Didier GUÉVEL - Vice-Président ; Roland PY - Vice-Président ; Célia DUBERTRAND - Directrice Générale Adjointe - Administration et Ressources ;

Assistaient également :

Éric CHANAL - Directeur Général; Déborah TANGUY - Directrice Générale Adjointe - Gestion de Projets

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Bureau Syndical

Validation du compte rendu de la réunion de bureau précédente

Le compte rendu de la réunion de Bureau n'appelle pas de remarque et est validé à l'unanimité. Il sera diffusé sur le site internet du SIAH.

Agenda des Élus - Année 2026

Benoit JIMENEZ présente l'agenda des Élus pour l'année 2026.

Gestion des tablettes des Élus

Éric CHANAL rappelle les échanges qui ont eu lieu ces derniers mois avec les services de la CARPF dans l'optique de limiter l'achat global de tablettes par les différentes entités publiques.

Dans ce cadre, la question de l'utilisation par le SIAH du logiciel FAST-Élus est présentée par Éric CHANAL. Au regard des coûts d'utilisation du logiciel par rapport aux outils actuellement

utilisés par les services du SIAH pour la gestion des instances, le Bureau décide de maintenir les outils actuels, en fournissant les liens idoines aux élus de la CARPF ayant une tablette communautaire aux fins d'accès aux documents du SIAH.

Comité Syndical

Comité d'installation programmé le 11 mai 2026 - Note explicative de synthèse (version de travail)

Éric CHANAL présente l'ordre du jour du Comité d'installation du 11 mai 2026.

Procédures

Avenant(s)

Avenant n° 1 au marché public de travaux de réhabilitation du réseau des eaux usées de la rue du Pont-Yblon et la rue du Moulin sur la commune de Bonneuil-en-France (Opération n° BONN 203)

Après exposé de Déborah TANGUY, le Bureau autorise le Président à signer cet avenant.

Avenant n° 1 au marché public de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement de l'avenue Gabriel Péri et rue Charles Lavenarde sur la commune de Sarcelles (Opération n° SARC 202)

Après exposé de Déborah TANGUY, le Bureau autorise le Président à signer cet avenant.

Avenant n° 1 au marché public de travaux de prestation de maîtrise d'œuvre relative au projet d'aménagement hydro-écologique du Petit Rosne et du ru de la Marlière sur le territoire de la commune de Sarcelles (Opération n° 515A)

Après exposé de Déborah TANGUY, le Bureau autorise le Président à signer cet avenant.

Avenant n° 1 au marché public de travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées et d'eaux pluviales de la rue Robespierre sur la commune d'Arnouville (Opération n° ARN 207)

Après exposé de Déborah TANGUY, le Bureau autorise le Président à signer cet avenant.

Définition de critères de marchés publics et/ou demande de subvention

Critères de sélection et demandes de subvention portant sur le marché public relatif à la gestion des espèces exotiques envahissantes du site du Vignois (Marché n° 12-26-02)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : Prix 30 % et Valeur Technique 70 % et autorise le Président à signer les dossiers de demande de subvention avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN), l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN).

Foncier

Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour l'acquisition des parcelles D n° 183 et D n° 184 sur la commune de Saint-Brice-sous-Forêt

Dans le cadre de la notification de la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) pour l'entretien des cours d'eau de notre territoire, obtenue en octobre 2022, plusieurs propriétaires concernés ont contacté le SIAH afin d'obtenir plus d'informations. Certains ont découvert à cette occasion qu'ils détenaient ces terrains.

C'est notamment le cas de Madame TURLURE, propriétaire des parcelles, qui a manifesté son souhait de céder ses emprises foncières au SIAH.

Cette acquisition s'inscrit dans une stratégie de constitution de réserves foncières en vue d'un projet de renaturation du ru.

Le tronçon concerné figure au Schéma de Gestion Ecologique du SIAH qui préconise une restauration des berges sur ce secteur.

En devenant propriétaire de cette emprise, le SIAH sécurise dès à présent une partie du foncier nécessaire à la mise en œuvre du projet. Suite à la validation de l'acquisition de ces parcelles par le bureau syndical du 3 novembre 2025 pour un montant de 2,50€/m² soit un total de 7 742,50 €, il convient désormais de demander une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, qui pourrait prendre en charge jusqu'à 80 % du coût d'acquisition.

Après présentation par Déborah TANGUY, le Bureau autorise le Président à signer cette demande de subvention relative à l'acquisition de ces parcelles.

Acquisition des parcelles ZB n° 257 et ZB n°259 dans le cadre de l'opération n° 509 sur le territoire de la commune de Moisselles et appartenant aux Consorts VAN HAETSDAELE

Dans le cadre de ses missions de lutte contre les inondations et de valorisation du milieu naturel, le SIAH souhaite réaliser une opération d'aménagements hydro-écologiques du Petit Rosne sur la commune de Moisselles (Opération n° 509).

Les Consorts VAN HAETSDAELE, propriétaires des parcelles ZB n° 98 et n° 124 à Moisselles, ont été sollicités par courrier en date du 12 février 2025 pour l'acquisition d'une bande de terrain le long du cours d'eau, le Petit Rosne, indispensable à la réalisation de l'opération.

Les Consorts ont accepté de céder l'emprise foncière nécessaire au projet moyennant un prix de 3€/m². Cette estimation se base sur l'avis rendu le 29 novembre 2024 par la Direction Générale des Finances Publiques.

Dès lors, les démarches afin de formaliser cet accord ont été engagées. La signature de l'acte définitif d'acquisition interviendra au cours des prochains mois.

Après présentation par Déborah TANGUY, le Bureau autorise le Président à signer cette acquisition.

Acquisition de la parcelle AT n° 70 située sur le territoire de la commune de Garges-lès-Gonesse, suite à notification de la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) d'Ile-de-France : demande de préemption par la SAFER ou accord sur une lettre d'intention de l'acquéreur s'engageant à vendre au SIAH

Dans le cadre de ses missions de lutte contre les inondations et de valorisation du milieu naturel, le SIAH souhaite réaliser une opération d'aménagements hydro-écologiques du Croult dans le secteur des Pieds Humides sur les communes de Bonneuil-en-France et de Garges-lès-Gonesse, dénommée « opération n° 489C ».

Par notification de la SAFER Île-en-France, en date du 27 avril 2026, le SIAH a pris connaissance de la vente par la société DKR PARTICIPATIONS de leur parcelle AT n° 70 située sur la commune de Garges-lès-Gonesse, dans le périmètre de l'opération n° 489C.

Dans le cadre de la convention de surveillance et d'intervention foncière entre le SIAH et la SAFER du 2 décembre 2022, le SIAH peut saisir la SAFER afin que celle-ci exerce son droit de préemption en vue d'une rétrocession pour un projet compatible à ses actions, à savoir des projets d'intérêt général à vocation agricole, forestière, environnementale ou de création de jardins familiaux.

Au regard de la situation du bien dans l'emprise du projet de réaménagement du Croult (Opération n° 489C), le SIAH sollicite la préemption simple de la vente de la parcelle AT n° 70, au prix indiqué dans la déclaration, soit à 38 400 € (80 €/m²).

Après présentation par Déborah TANGUY, le Bureau autorise le Président à signer cette acquisition.

ASSAINISSEMENT

Point sur les travaux de l'Avenue du Général de Gaulle sur la commune de Sarcelles (Opération n° SARC 150)

Déborah TANGUY fait le point sur l'avancement des discussions en cours avec le Ville de Sarcelles, devant conduire au démarrage des travaux dans les meilleurs délais.

Fin de la réunion de bureau à 11h10

Prochaine réunion de bureau lundi 18 mai 2026 à 09h30